



DELIBERATION N° 2023 - 3.5 - 62

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 05/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, LECOURT Corinne, BLONDEL Sylvie, JEANNE Laurent, BADMINGTON Stéphane, MARTIN Florence, BUNIAS David, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent.

Présents : 11

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Monsieur Laurent JEANNE.

Votants : 12

Monsieur Laurent JEANNE été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2023 - 3.5 - 62 -PRET DU TERRAIN DE FOOTBALL ET VESTIAIRE SPORTIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande du président du Club de football de Saint Antoine la forêt, pour un prêt du terrain de foot de la commune ainsi que les vestiaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- accepte le prêt du terrain et d'un seul vestiaire sportif, dans l'état actuel, le terrain sera seulement tondu.
- autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 17 Octobre 2023

LE MAIRE
H.LECARPENTIER

